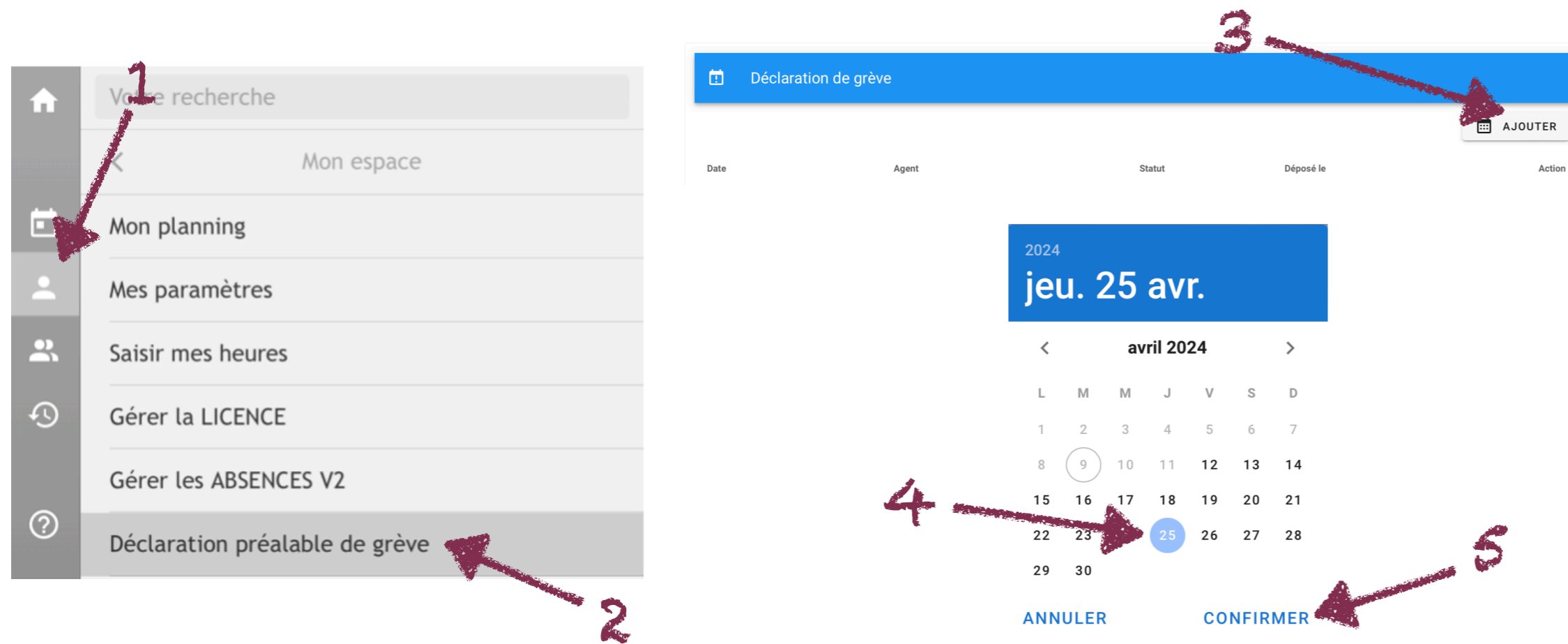


Le SNCTA a déposé un préavis de grève pour le 25 avril 2024 face à la provocation de la V4 (voir *Flash Info*). Suite à la loi sur la déclaration préalable, si je veux faire grève le jeudi 25 avril, je **DOIS** me déclarer gréviste auprès de mon service et ce, avant le **mardi 23 avril à 12h00** !

Comment me déclarer en 5 clics via OLAFATCO ?



1. Déclaration préalable de grève

2. Déclaration préalable de grève

3. AJOUTER

4. 25

5. CONFIRMER

Si je n'ai pas accès à OLAFATCO, je me déclare par mail depuis mon adresse professionnelle vers l'adresse : lfxx-greve-bf@aviation-civile.gouv.fr (remplacer « lfxx » par l'indicateur OACI de mon centre).

Qui est concerné par cette obligation ?

- ☀ Tous les contrôleurs inscrits au tableau de service (sauf ceux en formation sur tout ou partie de leur vacation) ;
- ☀ Tous les centres, soumis ou non au service minimum.

Important : même si je suis astreint il faut que je me déclare car si je ne me suis pas déclaré et que mon astreinte est levée, je ne pourrai pas être gréviste !
Même astreint, ma déclaration a un impact sur la grève !

Le SNCTA invite toute la profession à se mobiliser pour un vrai Protocole social en se déclarant gréviste **dès à présent** (et avant le mardi 23 avril à 12h00) !